



**SNP**  
Syndicat  
National  
des  
Psychologues



**SIUEERPP**  
Séminaire  
Inter-Universitaire  
Européen  
d'Enseignement  
et de Recherche  
en Psychopathologie  
et Psychanalyse



**FFPP**  
Fédération  
Française  
des  
Psychologues  
et de  
Psychologie



**UFMICT-CGT**  
Fédération  
Santé  
Action Sociale



**SFP**  
Société  
Française  
de  
Psychologie



**UNSA**  
Santé-  
Sociaux  
Union  
Nationale  
des Syndicats  
Autonomes

*Décret réglementant le titre de psychothérapeute :*

*Les psychologues s'engagent pour agir !*

*Appel à souscription*

Chers (ères) collègues

Lors de notre communiqué commun du 7 juillet nous avons affirmé notre décision d'agir conjointement.

Notre première action est un recours en Conseil d'état, précédant une rencontre au ministère de la santé. D'autres actions sont en cours d'élaboration dont une rencontre au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette action en justice a un coût important : 7176€ sans compter les frais de fonctionnement qui s'y rattachent et qu'il est à ce jour difficile d'estimer.

Aucune de nos organisations n'est en capacité d'assumer ces dépenses même si, comme nous l'avons décidé ensemble, elles seront partagées.

Vous avez été très nombreux à signer les motions-pétitions : onze mille signatures individuelles et cent soutiens institutionnels à ce jour.

***Si votre soutien est précieux, votre engagement l'est plus encore et nous nous adressons à l'ensemble des professionnels sous forme d'une souscription exceptionnelle.***

Vous pouvez adresser votre participation financière sous forme de chèque à l'association ou au syndicat de votre choix participant au recours et en stipulant au dos du chèque que cette somme est destinée à soutenir l'action « recours en conseil d'état , décret psychothérapeute ». Un reçu vous sera adressé par le trésorier de l'organisation choisie par vous.

Vous êtes seul décideur de la somme.

Si votre soutien contribuera à aider notre profession, l'ampleur de votre participation montrera aussi, aux rédacteurs de ce décret que notre détermination est majeure.

Ensemble, agissons !

**Adressez votre contribution à l'organisation de votre choix :**

<b>SNP</b>	40 rue Pascal Porte G 75013 PARIS Jacques Borgy, Secrétaire général : <a href="mailto:snp-sg@psychologues.org">snp-sg@psychologues.org</a> 06 82 16 44 71
<b>FFPP</b>	71 avenue Edouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt cedex Brigitte Guinot et Benoît Schneider coprésidents Jacques Garry Trésorier <a href="mailto:copresidents@ffpp.net">copresidents@ffpp.net</a> 06 81 56 47 13
<b>SIUEERPP</b>	35 rue Elisée Reclus – 93300 Aubervilliers Alain Abelhauser, Président & Mohammed Ham, Secrétaire Général <a href="mailto:mohammed.ham@wanadoo.fr">mohammed.ham@wanadoo.fr</a> OU <a href="mailto:abelh@wanadoo.fr">abelh@wanadoo.fr</a> 06 11 63 86 88
<b>UFMICT CGT</b>	Syndicat CGT Fédération santé action sociale Case 538 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL cedex tel 01 48 18 20 92 <a href="mailto:ufmict@sante.cgt.fr">ufmict@sante.cgt.fr</a>
<b>SFP</b>	71 av. Edouard-Vaillant 92774 BOULOGNE cedex <a href="mailto:gerard.guingouain@uhb.fr">gerard.guingouain@uhb.fr</a> 01 55 20 58 32
<b>UNSA</b>	LORET JC Secrétaire Général UNSA santé et sociaux <a href="mailto:unsa.picardie@wanadoo.fr">unsa.picardie@wanadoo.fr</a> et <a href="mailto:unsa@ch-stquentin.fr">unsa@ch-stquentin.fr</a> TEL: 03.23.06.74.70